

IV

LES ARCHIVES ET LA BIBLIOTHÈQUE PONTIFICALES AUX PREMIERS SIÈCLES

Le pape Léon XIII ne demeure étranger à aucune grande manifestation intellectuelle. Il a voulu être représenté au jubilé de l'université d'Heidelberg. Dans cette circonstance solennelle, un des écrivains attachés à la Bibliothèque Vaticane, bien connu de quiconque s'intéresse à l'étude des antiquités chrétiennes, M. Henri Stevenson fils, fut chargé de présenter au grand duc de Bade un cadeau que le pape seul pouvait offrir : l'inventaire de la collection Palatine, c'est-à-dire du riche fonds de la bibliothèque d'Heidelberg, donné par le duc Maximilien de Bavière au souverain pontife Grégoire XV après la prise de cette ville par Tilly en 1623. Cette collection comprenait 1956 manuscrits latins, 431 grecs, 289 hébraïques, quelques français et 846 allemands, inestimables monuments de la plus ancienne littérature germanique. Ces derniers, ainsi qu'un petit nombre de *codices* grecs et latins, revinrent à l'université d'Heidelberg après 1815 ;

mais la plus grande partie des « dépouilles opimes » conquises dans la guerre de Trente Ans reste à Rome, parmi les trésors de la Bibliothèque Vaticane.

L'histoire de la collection Palatine a été écrite par M. Henri Stevenson père, en tête du catalogue des manuscrits grecs qui en proviennent. Pour le catalogue des manuscrits latins de même provenance, M. de Rossi a composé, en 1886, une préface magistrale, retraçant les annales de la bibliothèque et des archives pontificales pendant la première période de leur histoire, c'est-à-dire depuis les origines jusqu'à la fin du treizième siècle (1). Il avait déjà raconté cette période, ainsi que les suivantes, dans un attrayant et savant opuscule, publié en 1884 (2). Mais ce premier écrit s'en tenait aux grandes lignes, et embrassait un champ très vaste : la préface dont nous parlons (il en a été fait un tirage à part) traite un sujet beaucoup plus restreint, on peut dire en toute vérité qu'elle l'épuise, tant sont abondants les détails, nombreux et nouveaux les aperçus. Ce n'est pas seulement l'histoire de la plus célèbre bibliothèque du monde pendant douze siècles, dans la période obscure et laborieuse de sa formation : le rôle intellectuel de la Papauté, protectrice des lettres, des sciences et des arts, gardienne de la littérature, dépositaire des plus nobles

(1) *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecae Sedis apostolicae commentatio* J. B. de Rossi. — Ex tomo I recensionis codicum Palatinorum latinorum Bibliothecae Vaticanae, Romae, ex typographeo Vaticano, 1886.

(2) *La Biblioteca della Sede apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti. — I gabinetti di oggetti di scienze naturali, arti ed archeologia annessi alla Biblioteca Vaticana*, Rome, 1884 (Extrait des *Studi e Documenti di Storia e Diritto*.)

traditions de l'esprit humain, se dessine dans ces pages avec une netteté merveilleuse. Et comme, parallèlement aux annales de la bibliothèque, M. de Rossi raconte celles des archives pontificales, les papes apparaissent dans une occupation plus haute encore, puisqu'elle est le devoir essentiel de leur charge : on les entrevoit, dès les temps les plus reculés, administrant l'Église universelle, et l'on admire l'ordre qui régnait dans le dépôt où toutes les pièces intéressant cette immense administration étaient reçues et classées. M. de Rossi a le don rare d'agrandir les sujets qu'il touche : là où d'autres eussent composé une simple notice bibliographique, il écrit un chapitre entier de l'histoire intellectuelle et religieuse de la Papauté.

I

L'empire romain possédait des bibliothèques publiques, fondées soit par les villes, soit par de généreux citoyens. Les splendides constructions entourant à Pergame le temple de Minerve Poliade paraissent avoir servi de type aux édifices destinés à contenir les collections de livres. Devant et derrière le temple s'étendaient de longs portiques : les parois du fond donnaient entrée dans des chambres garnies d'armoires, dont les rayons supportaient les volumes. Ceux-ci, à Pergame, atteignirent le nombre de deux cent mille. On sait quels trésors renfermait la bibliothèque d'Alexandrie. L'ornementation intérieure de ces dépôts

de livres était fort riche. Des statues ou des portraits d'écrivains décoraient le vestibule et les salles : souvent les catalogues se lisaient sur la base des statues ou le long des cippes surmontés de bustes. Les textes ou les inscriptions concernant la fondation d'une bibliothèque ne négligent pas de dire que le bienfaiteur auquel on la doit y plaça des statues en même temps que des livres. En parcourant ceux-ci, les anciens se plaisaient à contempler les traits réels ou supposés de leurs auteurs. Les ruines d'un édifice à usage de bibliothèque ont été récemment découvertes à Rome : la trace des armoires se reconnaît contre les murailles : on a retrouvé jusqu'aux vestiges de la décoration de la salle, formée de médaillons de plâtre, *imagines clypeatae*; l'un d'eux portait encore le nom du célèbre philosophe dont il reproduisait les traits : *a POLONIVS THYANEVS* s'y lisait en lettres rouges (1).

Les bibliothèques chrétiennes déployèrent de bonne heure une semblable magnificence. Les documents relatifs à la persécution de Dioclétien nous apprennent qu'elles étaient situées le plus souvent dans les édifices consacrés au culte (2). De longs intervalles de paix avaient permis de donner quelquefois à ceux-ci de vastes proportions. Les livres y étaient rangés dans des armoires, occupant les deux côtés de l'abside, ou, quand cette abside formait un triple hémicycle, l'une

(1) De Rossi, *De origine, historia, etc.*, p. XLVII, LVIII, LIX.

(2) *Gesta purgationis Felicis*, à la suite des Œuvres de saint Optat, éd. Dupin, Paris, 1702, p. 164; *Gesta purgationis Cacciliani*, *ibid.*, p. 172; saint Augustin, *Brevic. collat. cum Donatistis*, III, 43.

de ses divisions latérales contenait la bibliothèque, tandis que l'autre renfermait les vases sacrés, et que le compartiment du milieu abritait la chaire épiscopale (1). Même à cette époque, les bibliothèques chrétiennes possédaient aussi des objets d'art. La statue assise de saint Hyppolyte, œuvre du III^e siècle, découverte en 1555 dans son cimetière de la voie Tiburtine, et aujourd'hui au musée de Latran, paraît avoir décoré, du vivant du célèbre docteur, une bibliothèque chrétienne, soit publique, soit privée; sur le piédestal se lit le catalogue de ses ouvrages, avec des tables chronographiques pour le calcul de la Pâque (2).

Nous ne pouvons dresser la liste des bibliothèques ecclésiastiques dont les documents contemporains des persécutions conservent le souvenir. Parmi les plus célèbres étaient celle de Jérusalem, fondée par saint Alexandre, celle de Césarée, commencée probablement par Origène, enrichie par Pamphile, et renfermant à la fin du troisième siècle environ trente mille volumes. On connaît celles de Cirta, de Carthage, dont les administrateurs déjouèrent les recherches des agents de Dioclétien. Les instructions données par cet empereur prescrivaient la destruction des bibliothèques en même temps que des églises, et probablement toutes les églises importantes avaient alors leur bibliothèque. La plus considérable, sans nul doute, fut celle de Rome. Moins heureuse que d'autres, et probablement

(1) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1876, p. 52.

(2) De Rossi, *De origine*, etc., p. LIX, LX; *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, t. I, p. LXXX; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1882, p. 42, 43.

recherchée avec plus d'ardeur par la police, elle périt tout entière dans la dernière persécution. Aucun document précis ne permet de la reconstituer; mais on peut donner des renseignements de quelque étendue sur les archives de l'Église romaine, distinctes de la bibliothèque, bien que, à cette époque, l'administration n'en fût peut-être pas encore séparée.

« Plus on étudie de près les origines et les antiquités chrétiennes, plus on se convainc que chaque Église, et en particulier celle de Rome, obligée d'assurer l'exercice de l'autorité qui lui est propre, a dû imiter dans son gouvernement l'État et les municipes, en vertu d'un droit analogue à celui dont jouissaient les corporations, et conserver soigneusement tous ses actes écrits (1). »

Ces pièces, comme les intérêts auxquels elles correspondaient, furent à Rome de deux sortes. Les unes avaient trait à cette « sollicitude de toutes les Églises », comme parle saint Paul, qui était le devoir et le privilège du Siège apostolique. Les autres regardaient l'administration particulière de la communauté chrétienne, dès lors très considérable, existant dans la ville éternelle. Le premier diacre, chargé de cette administration au point de vue temporel (2), fut probablement aussi le directeur et le gardien des archives.

Les documents de la première catégorie consistaient principalement dans la correspondance des papes

(1) *De origine*, etc., p. XXII.

(2) Sur les attributions du premier diacre, voir *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 9, et mon livre sur *les Dernières persécutions du troisième siècle*, 2^e éd., p. 92.

avec les évêques du monde entier. De l'aveu de tous les érudits, on forma de très bonne heure les recueils (*regesta*) des lettres des pontifes romains : les archives de l'Église primitive se modelèrent vraisemblablement sur celles de la chancellerie impériale. Dans cette correspondance figuraient les lettres échangées avec les Églises étrangères visitées par la maladie, la famine, la guerre, ou quelque autre fléau, et auxquelles le siège de Rome envoyait des secours : comme l'Église de Corinthe au temps du pape Soter, celles de Syrie et d'Arabie sous le pape Étienne, de Cappadoce sous le pape Denys, beaucoup d'autres pendant le règne de Dioclétien (1). A la même catégorie d'archives appartiennent les pièces relatives aux controverses doctrinales que l'évêque de Rome décidait en vertu de son autorité suprême. C'est ainsi que les explications ou rétractations adressées par Praxéas au pape Zéphyrin, et une lettre analogue d'Origène au pape Fabien, se conservèrent dans le *scrinium* de l'Église romaine : Tertullien le dit formellement pour le premier de ces documents (2).

Parmi ceux de la seconde catégorie, concernant l'administration locale, durent figurer les Actes des martyrs. Bien que les textes du *Liber Pontificalis* qui y font allusion soient d'une exactitude douteuse (3), et que les documents vraiment anciens et authentiques sur des martyrs de Rome aient presque tous péri, on

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 23; VII, 5; saint Basile, *Ep.* 70.

(2) Tertullien, *Adv. Praxeam*, 1; saint Jérôme, *Ep.* 84; Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 36.

(3) Duchesne, *le Liber Pontificalis*, t. I, p. xcvi, xcvi.

a la preuve que l'Église de cette ville gardait avec soin le souvenir de ses membres, surtout de ses chefs, morts pour le Christ : ainsi, le martyre des papes saint Fabien et saint Sixte II fut officiellement annoncé par le clergé de Rome à celui de Carthage (1). L'une des principales pièces des archives romaines était le registre où l'on immatriculait, probablement par régions, les clercs, les confesseurs, les veuves, les pauvres, dont la caisse ecclésiastique, alimentée à l'instar de celles des collèges par des cotisations périodiques et des dons volontaires, assurait l'entretien (2) : au milieu du III^e siècle, ces pensionnaires de la charité chrétienne atteignaient à Rome le nombre de quinze cents (3). On conservait aussi la liste des fidèles condamnés pour la foi à l'exil ou aux travaux des mines : quand Marcia obtint de Commode la grâce des forçats chrétiens détenus en Sardaigne, il suffit au pape Victor de consulter les archives de l'Église pour en donner immédiatement les noms (4). Les archives possédaient encore les pièces relatives à l'administration des biens ecclésiastiques, particulièrement des cimetières (5); elles gardaient aussi les dossiers de nombreuses affaires contentieuses, que les chrétiens, dociles aux recommandations des apôtres, sou-

(1) Saint Cyprien, *Ep.* 9, 80; cf. De Rossi, *De origine*, etc., p. xx, et la *Biblioteca della Sede apostolica*, p. 22.

(2) *De origine* etc., p. xxii, xxiv.

(3) Lettre de saint Corneille, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43.

(4) *Philosophumena*, IX, 41.

(5) Les cimetières avaient chacun, en outre, leurs archives particulières, qui furent dispersées lors de la persécution de Dioclétien. (*De origine*, etc., p. xxvii.)

mettaient de préférence à l'arbitrage épiscopal (1).

Grâce aux patientes recherches de M. de Rossi, on peut se faire une idée de l'importance des archives de l'Église romaine avant la fin du troisième siècle. L'étude d'une inscription, jusque-là imparfaitement comprise, a permis à l'éminent archéologue d'indiquer l'emplacement du précieux dépôt. Selon toute apparence, l'*archivum* primitif de l'Église romaine se trouvait au III^e siècle près du théâtre de Pompée, là où le pape Damase construisit au siècle suivant la basilique de Saint-Laurent (2). Mais de ces antiques archives, comme de la bibliothèque, il ne reste qu'un souvenir : la persécution de Dioclétien a tout dispersé ou détruit.

II

Quand la paix eut été donnée par Constantin à l'Église, celle-ci rentra en possession de ses immeubles, considérablement accrus et sans cesse enrichis par les libéralités du premier empereur chrétien. A Rome, l'édifice qui naguère abritait ses archives lui fut rendu, mais vide, devasté. Constantin aida certainement l'Église romaine à réparer ses pertes. Il ne dut pas être moins généreux pour elle que pour l'Église de Constantinople, à laquelle il fournit de nombreux

(1) *De origine*, etc., p. xxvi, commentant Commodien, *Instruct.*, II, 27. Cf. saint Paul, I *Cor.*, VI, 1-6; *Const. apost.*, II, 45. Voir Dom Chamard, *Revue des Questions historiques*, octobre 1877, p. 433 et suiv.

(2) *De origine*, etc., p. 39 et suiv.; *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, t. II, p. 135, 151.

et superbes exemplaires de l'Écriture sainte (1). Saint Jérôme, qui faisait plus de cas de la correction que de la beauté des manuscrits (2), put consulter à Rome des éditions grecques et latines de la Bible, alors qu'il travaillait sous les yeux du pape Damase (3). A ce pontife (366-384) paraît due la réorganisation des archives de l'Église romaine. Son père, dans les temps qui précédèrent la persécution de Dioclétien, avait été attaché à leur administration comme notaire ecclésiastique, avant de s'élever au diaconat et au sacerdoce (4). Dès l'enfance, Damase suivit la même carrière (5). Devenu évêque de Rome, il voulut honorer ce double souvenir en reconstruisant sur un plan grandiose l'antique édifice. Il prit pour modèle les bibliothèques publiques, dont celle de Pergame était restée le type. Au centre de la construction nouvelle s'éleva la basilique de Saint-Laurent, comme à Pergame le temple de Minerve Poliade : devant elle, se repliant à droite et à gauche, et l'enveloppant de toutes parts, s'étendirent de véritables propylées, contenant la bibliothèque et l'*archivum* (6). On ne sait combien de temps ces *nova tecta* les abritèrent : à une époque peu éloignée du IV^e siècle, mais qui ne pourrait être fixée avec certitude, elles furent transportées près de la demeure des pontifes, au Latran (7).

(1) Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 36, 37.

(2) Saint Jérôme, *Praefat. in Job.*

(3) *De origine*, etc., p. xxv.

(4) *Ibid.*, p. xxxix-xli.

(5) *Ibid.*

(6) C'est l'expression employée par saint Damase dans l'inscription métrique gravée sur l'édifice.

(7) *De origine*, etc., p. xlv.

L'importance des archives ecclésiastiques, — du *scrinium*, selon l'expression surtout employée à cette époque (1), — s'était grandement accrue à partir de Constantin. Une loi déclara que les affranchissements opérés dans l'église, en présence du prêtre, auraient une valeur légale, et confèreraient le droit de cité (2). Les procès-verbaux en furent nécessairement être conservés dans le *scrinium* pontifical; ainsi l'ordonna une constitution du pape saint Jules (337-352). Le même acte décida que toutes les chartes relatives aux donations, testaments, obligations faits en faveur de l'Église ou provenant de clercs, seraient reçues dans les mêmes archives; ce qui n'empêchait pas, remarque M. de Rossi, d'en déposer le double dans les archives municipales, selon le vœu de la loi civile (3). L'administration des domaines, fort considérables alors, du siège de Rome dut aussi fournir au *scrinium* une grande quantité de pièces, polyptyques généraux ou descriptions particulières (*brevia*), remises à l'administrateur de chaque fonds (4). Mais, à cette époque, la partie du *scrinium* où l'on classait les documents relatifs au gouvernement de l'Église universelle prit surtout une grande importance. Les actes des conciles, les décisions doctrinales ou disciplinaires s'y conservaient : les lettres

(1) Cette appellation vient des coffrets ou boîtes scellés dans lesquels on déposait les titres et les documents juridiques : une statue romaine du troisième ou quatrième siècle, dédiée au patron d'une corporation, le montre ayant près de lui une boîte sur laquelle on lit : CORPORA MVNIMENTA, *statuts de la corporation*.

(2) *Code Théodosien*, IV, VII, I.

(3) Duchesne, *le Liber Pontificalis*, t. I, p. 205; De Rossi, *De origine*, etc., p. XXIX.

(4) *De origine*, etc., p. LII.

des papes, marquées chacune d'un numéro d'ordre, y formaient des recueils annuels; dans ces recueils, les encycliques adressées à plusieurs destinataires figuraient par une seule copie, portant les noms de tous ceux à qui un exemplaire avait été envoyé (1). Rien de plus facile que de retrouver dans ces archives le document dont on avait besoin. Saint Jérôme, objectant à un adversaire une lettre du pape Anastase, lui dit : « Si tu suspectes l'authenticité de cette pièce, pourquoi ne la recherches-tu pas dans le chartrier de l'Église romaine (*in Romanæ Ecclesiæ chartario*) (2)? » Les fonctionnaires attachés au service des archives étaient dès lors très nombreux : à leur tête se trouvait le primicier des notaires; probablement, comme aux archives du sénat et de la préfecture urbaine, les employés du *scrinium* pontifical se divisaient en greffiers (*exceptores*), ayant pour mission de recevoir ou de transcrire les actes, et en scribes, référendaires, *scriniarii*, chargés de la garde et du classement (3).

On ne possède ni description ni catalogue de la bibliothèque pontificale du Latran au sixième siècle; mais les documents sur d'autres bibliothèques ecclésiastiques du même temps permettent de se rendre compte de l'aspect qu'elle offrait. Les livres étaient rangés avec soin, par ordre de matière. Sur les armoires correspondant à chacune des principales divisions du savoir humain à cette époque, se voyaient

(1) *De origine*, etc., p. XLVII, XLIX.

(2) Saint Jérôme, *Adv. Rufinum*, II, 20. — On voit que les archives du Saint-Siège étaient, à cette époque, désignées par trois noms indifféremment employés : *archivum* (Damase), *scrinium*, *chartarium* (saint Jérôme).

(3) *De origine*, etc., p. XX, XXXII, XXXIII.